MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général - Service des ressources humaines Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Bureau des concours et de la préparation aux examens 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 2 5 AVR. 2017

CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAITRES-ASSISTANTS DE 2^{ème} CLASSE DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Groupe de disciplines : Sciences et techniques pour l'architecture Discipline : Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances

Session 2017

Le jury, réuni au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Cyrille SIMONNET, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

Monsieur THEPAUT Denis

Le président du jury

Cyrille SIMONNET

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.